

Commission des Ressources naturelles et
du Territoire des Laurentides,

3 décembre 2013

Rapport du comité des différends

Sur le projet d'intervention
forestière planifié dans la
municipalité de Sainte-Lucie-
des-Laurentides

RECOMMANDATIONS

Mise en contexte

La Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides a formé un comité de règlement des différends afin d'analyser le différend et de déposer ses recommandations au MRN.

Le comité des différends sur le projet d'intervention forestière dans la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides s'est réuni le 20 septembre 2013 afin de prendre connaissance du mandat et de se familiariser avec les divers éléments du dossier. Le comité a mandaté le directeur général M. Jacques Supper afin de rencontrer les représentants de la base de plein air L'Interval et son ancien directeur M. Claude Alexandre Carpentier, représentant de la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop.

Cette rencontre d'échanges s'est tenue le 2 octobre en présence de M. Kaven Davignon de la MRC des Laurentides et de M. Robert Gravel directeur des opérations à la base de plein air L'Interval. Cette rencontre visait à bien comprendre les enjeux pour la base de plein air et la Coalition et de vulgariser le mandat du comité des différends.

Le 15 novembre, le comité a tenu une audience auprès des organismes et individus qui ont manifesté l'intérêt d'exprimer leur point de vue. Le 29 novembre, le comité a rencontré les représentants de la municipalité et les représentants de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop afin d'échanger sur les dernières mesures d'harmonisation proposées par le MRN.

Après audition des parties ayant des droits sur le territoire ou des préoccupations, le comité considère que seuls deux scénarios sont possibles :

- ❖ Recommander un moratoire sur le projet afin que le MRN procède aux analyses et inventaires supplémentaires évoqués par les demandeurs du moratoire et dépose ultérieurement une nouvelle planification;
- ❖ Recommander que les travaux soient réalisés en intégrant les diverses préoccupations et mesures d'atténuation afin de limiter les inconvénients et préjudices des uns et des autres.

RECOMMANDATIONS

Après évaluation, le comité recommande que le deuxième scénario, soit le scénario de coupe avec des mesures d'atténuation soit retenu.

Suite à l'analyse du projet de coupe proposé initialement et des modifications apportées, le comité considère que la planification du MRN respecte le cadre prévu par la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Les modifications apportées à la planification initiale et la proposition de mesures de mitigation démontrent que le processus de planification a intégré une volonté de rechercher une solution respectueuse des autres détenteurs de droits ou usagers du territoire public qui devrait permettre de limiter les inconvénients liés à la réalisation de ces travaux.

Les mesures proposées sont les suivantes :

- ❖ Retrait des sections visibles du camp central de la base de plein air;
- ❖ Retrait des parties à l'ouest du sentier de la Crête;
- ❖ Retrait de certains autres secteurs, le chantier initial avait une superficie de 392 ha, il demeure actuellement un secteur de 168 ha;
- ❖ Opération sur un seul hiver;
- ❖ Diminution acceptable des volumes acheminés aux usines (environ le tiers, saison 2013-2014);
- ❖ Prescriptions sylvicoles adaptées pour certaines essences afin de maintenir un couvert forestier résiduel;
- ❖ D'autres parcelles pourraient être soustraites après analyse de la pertinence des motifs évoqués.

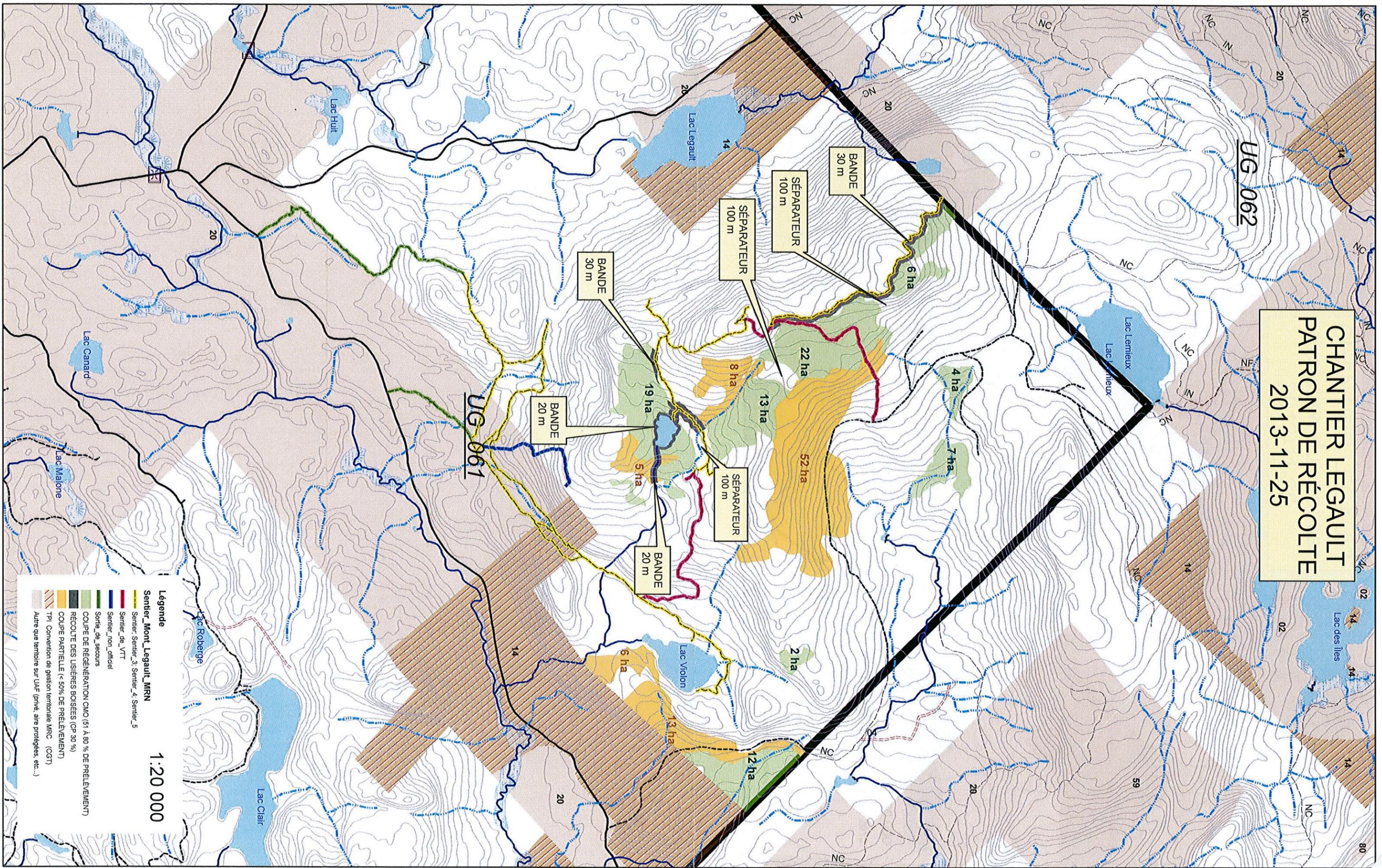
Afin de s'assurer que ces mesures puissent être bonifiées et que la réalisation des travaux soit de qualité, le comité recommande la formation d'un comité de suivi où les acteurs concernés pourront suivre l'évolution des travaux et faire des recommandations motivées quant à certaines modalités fines.

De plus, il recommande de reporter temporairement la planification des secteurs prévus à l'année 2014-2015 afin de dresser le bilan de la réalisation du chantier actuel. Ces secteurs couvrent une superficie d'environ 110 ha.

Le comité constate que quelques 200 secteurs de coupe ont été planifiés par le MRN dans le cadre du nouveau régime forestier dans les 4 unités d'aménagement forestier des Laurentides. Des compromis et des mesures d'harmonisation ont pu se dégager lors des diverses étapes d'analyse, il émet le vœu qu'il en soit ainsi dans le présent chantier.

Le comité rappelle que son mandat concerne l'évaluation des mesures proposées afin de prendre en compte les préoccupations des diverses parties concernées. Il réitère que la cohabitation des usages est une orientation reconnue dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) des Laurentides adopté par la Commission et approuvé par la Conférence régionale des élus des Laurentides. Cette cohabitation génère une diversification des activités économiques, mais repose sur la nécessité de trouver des compromis par les parties concernées.

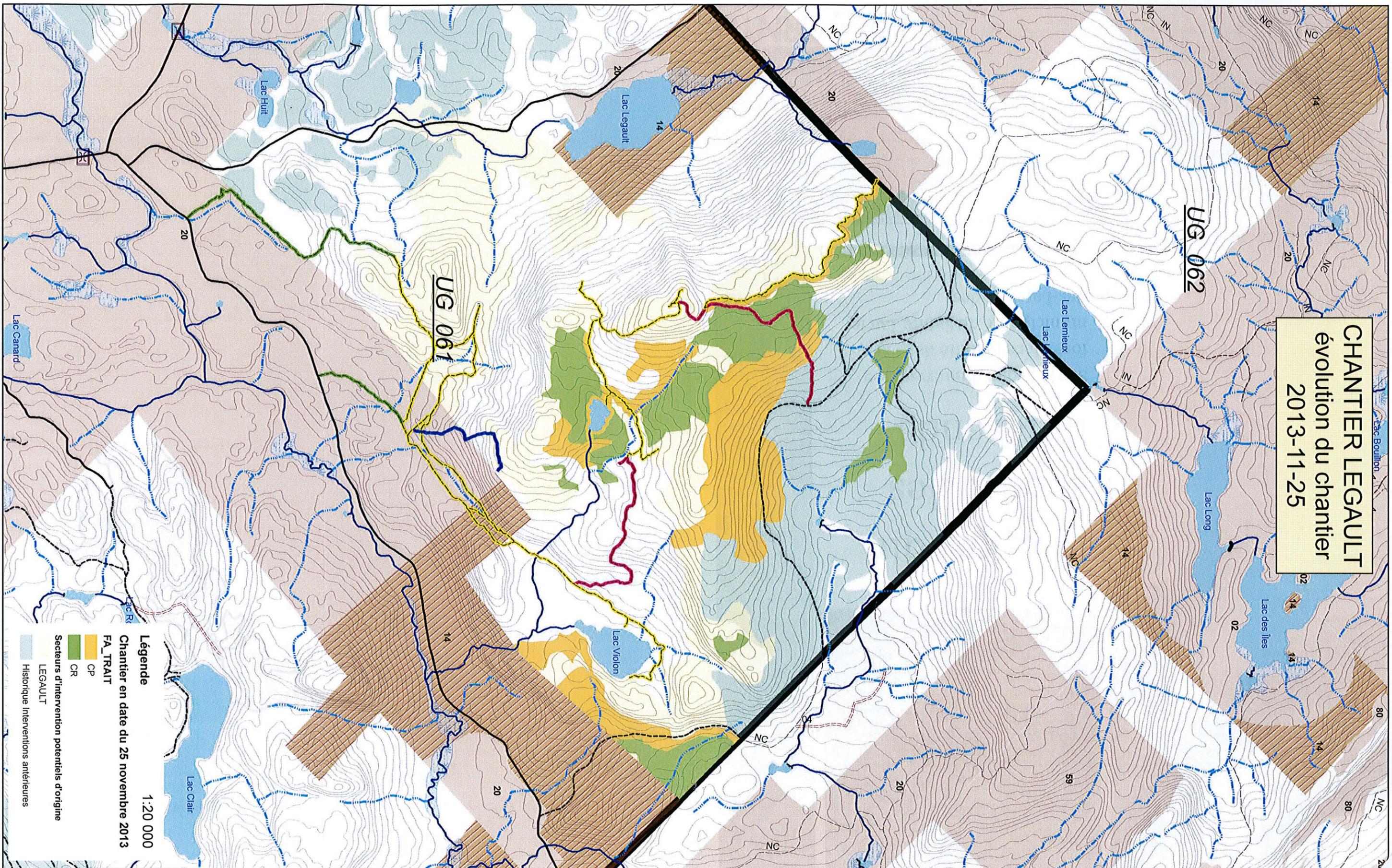
**CHANTIER LEGAULT
PATRON DE RÉCOLTE
2013-11-25**



- Légende**
- Sentier_Mont_Legault_MRN
 - Sentier_Sentier_3_Sentier_4_Sentier_5
 - Sentier_de_VTT
 - Sentier_non_officiel
 - Sortie_de_secours
 - COUPE DE RÉGÉNÉRATION CMO (S1 A 80 % DE PRÉLÈVEMENT)
 - RÉCOLTE DES LISIÈRES BOISÉES (OP 30 %)
 - COUPE PARTIELLE (< 50% DE PRÉLÈVEMENT)
 - IFI Convention de gestion territoriale MNC (CGT)
 - Autre que territoire sur UAF (privé, aire protégées, etc..)

1:20 000

CHANTIER LEGAULT
évolution du chantier
2013-11-25



Légende
1:20 000
Chantier en date du 25 novembre 2013

- FA_TRAIT
 - CP
 - CR
- Secteurs d'intervention potentiels d'origine
LEGAULT
- Historique Interventions antérieures